



Frais de nettoyage fin de bail

Par **xsadg**, le **14/09/2010** à **14:41**

Bonjour,

Je suis partis de mon ancien logement et lors de l'état des lieux, il a été constaté (avec mon accord) que l'appartement n'était pas très propre et nécessitait un nettoyage avant d'être reloué.

Seulement, ils m'ont envoyé une facture de 300€ pour un appartement de 25m², alors que l'appartement n'était pas sale au point d'y passer 1 journée... Ils ont prit une société de nettoyage alors qu'une femme de ménage pour 2H (soit maximum 40€) aurait largement suffit à nettoyer (quelque plaintes sales, le sol, les vitres, etc...).

Ma question est la suivante :

Ai-je le droit de contester alors qu'il est marqué sur l'état des lieux que l'appartement devait être nettoyé ?

Je me demande également s'ils n'étaient pas censés me présenter un devis avant de faire ce genre d'intervention à mes frais.

Dans tous les cas je trouve le prix abusifs et je n'ai pas l'intention de payer. Ils m'ont déjà prit 200€ sur ce qu'il restait de ma caution après décompte des charges, pour des réparations tout aussi abusives, soit la réparation d'une prise électrique alors que ça n'était pas convenu sur l'état des lieux qu'elle devait être réparée, ainsi que la réparation de la plaque électrique de cuisson qui marchait très bien...

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **14/09/2010** à **14:45**

Contestez ce qui est contestable et pas le reste.

Ils n'ont pas le droit de vous facturer des réparations qui n'apparaissent pas à faire sur l'EDL. Donc contestez la réparation de la prise et celle de la table de cuisson.

Concernant le nettoyage, ils n'ont pas à vous demander votre avis, vous n'aviez qu'à nettoyer avant de partir. Du moment qu'ils présentent en justificatif, une facture ou un devis, vous y êtes.

Donc faites une LRAR détaillant vos contestations et vos arguments concernant la prise et la table de cuisson.

Exigez des justificatifs pour les décomptes de charges.

Par **xsadg**, le **14/09/2010** à **14:49**

Le problème, c'est que je ne m'attendais pas à ce que la plaque comme la prise soient mit en réparation, mais ça a été constaté tout de même sur l'état des lieux : juste indiquée en état dégradé pour la plaque, pas non fonctionnelle, et pour la prise, elle était juste déboitée, ce qui ne nécessite pas une intervention...

N'ai-je vraiment rien à dire au niveau du nettoyage ? Le prix est plus qu'abusif... Pour le décompte des charges, c'était prévu, je ne conteste pas cela.